

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**INFOGRAPHIE – EDITION ET MISE AU NET PREPRESSE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT**

**CODE : 75 67 31 U31 D1**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2007,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# INFOGRAPHIE – EDITION ET MISE AU NET PREPRESSE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer des compétences générales et transférables pour :
  - ◆ tenir compte des contraintes esthétiques et techniques de l'information ;
  - ◆ prendre des décisions et les assumer dans le cadre d'une production donnée ;
- ◆ d'acquérir des techniques pour prendre en compte les exigences du processus de reproduction, de la mise au net en tenant compte de critères esthétiques, culturels et techniques ;
- ◆ d'utiliser d'une manière appropriée le matériel informatique mis à sa disposition ;
- ◆ de proposer des solutions techniques fiables et pertinentes en tenant compte des critères de lisibilité et des règles de la typographie ;
- ◆ de justifier la nécessité de soumettre à des procédures de contrôle simultanées les différentes opérations à mettre en œuvre (développer son sens de l'anticipation et son intelligence pratique).

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*En se servant d'un équipement informatique de type professionnel, en respectant tous les paramètres exigés par les milieux professionnels, en tenant compte de la destination du fichier et des procédures techniques à mettre en œuvre, en utilisant de manière optimale les fonctionnalités du logiciel mis à sa disposition, en respectant les procédures de contrôle et de sauvegarde de l'outil informatique et en développant des stratégies d'évaluation permanentes pour la qualité du produit :*

- ◆ travailler l'image numérique ;
- ◆ justifier ses choix techniques ;
- ◆ exposer, en faisant preuve d'esprit critique, les avantages, possibilités et limites des formats d'images tels que le BITMAP et le vectoriel.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Infographie - Conception et réalisation graphique », code : 75 67 42 U31 D1 dispensée dans l'enseignement supérieur technique et de type court.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Cahier de charge adapté à l'édition	CT	B	8
Edition et mise au net prépresse : laboratoire	CT	S	56
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	16
Total des périodes			80

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

**en cahier des charges adapté à l'édition**

- ◆ de construire le dialogue avec un client ;
- ◆ d'argumenter pour orienter les choix du client vers un produit adapté à ses besoins réels ;

**en édition et mise au net prépresse : laboratoire**

*en justifiant ses choix techniques et esthétiques et en tenant compte des implications liées aux modes de reproduction, à partir d'un produit préalablement conçu selon des critères informatiques :*

- ◆ d'analyser les exigences pré-presse de la colorimétrie ;
- ◆ de tenir compte en particulier des règles de la typographie et des procédures de l'imprimerie ;
- ◆ de les traduire en démarches pragmatiques pour un produit de qualité ;
- ◆ de vérifier sa compréhension des consignes ;
- ◆ de préparer son travail en l'adaptant aux différents modes d'exploitation ;
- ◆ d'adapter sa production au format attendu ;

*selon le type et la taille du document :*

- ◆ d'appliquer des procédures de mise en page et d'imposition ;
- ◆ d'assurer un contrôle permanent de la qualité du produit et des techniques de production ;
- ◆ de mettre en œuvre des démarches adaptées aux exigences des systèmes de production situés en aval en ayant le souci de développer sa formation.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, à partir d'une demande de communication graphique, face à des consignes de production

- ◆ d'effectuer la mise en page du produit informatique en respectant les procédures de l'imprimerie et les principales règles de la typographie ;
- ◆ d'assurer un suivi du contrôle de qualité adoptant en permanence les techniques les plus appropriées dans la conception de son produit ;
- ◆ d'adapter ses productions à l'évaluation des techniques, du matériel et aux exigences des structures de production.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de prise en compte des exigences du prépresse,
- ◆ le souci d'optimiser les paramètres de son produit prépresse :
  - ◆ le coût,
  - ◆ la lisibilité,
  - ◆ la qualité esthétique,
  - ◆ le temps de production,
- ◆ le niveau de pertinence des techniques mises en œuvre,
- ◆ le rapport qualité/prix du produit final.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour le cours « Edition et mise au net prépresse : laboratoire », il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et 24 étudiants par groupe.